

FDSI 2300
CIPi

Convention Simplifiée de Formation N° 64766

Entre les soussignés :

◆ **HP Formation**

EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet
01 360 BELIGNEUX
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

◆ **CRIT SAS**

07, Allée des Lilas
01150 SAINT VULBAS

Représenté par : Mme BAUDOT Nathalie

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

HP Formation organise l'action de formation suivante :

N° session : 261388A

Intitulé : Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectifs : A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victimes
- Mettre en application ses compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Prérequis : Dans le cadre de cette inscription, je déclare avoir vérifié que chacun des stagiaires identifiés dans cette convention réponde bien aux prérequis listés ci-après (fournir documents le cas échéant) : ☐

- Français lu, écrit, parlé.
- Tenue adaptée

Durée - Dates : 14 heures réparties sur 2 journées: 15/09/2026 (08:00-16:15) + 16/09/2026 (08:00-16:15)

Lieu : HP Formation Béliigneux (01) - Z.A Les 2B - 380 Chemin du Derontet - 01360 BELIGNEUX - Tél : 04.72.25.45.45

Participant(s) : CHAIB Adil

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	CRIT	1	230.00 €	46.00 €	230.00 €
Total HT :					230.00 €
TVA :					46.00 €
TOTAL TTC :					276.00 €

Conditions de Paiement : CRIT - SAINT VULBAS : Règlement à 45 jours date de facture

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

☐ **ENTREPRISE** CRIT 07, Allée des Lilas - 01 150 SAINT VULBAS

☐ **OPCO**

☐ **AUTRE**

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.
Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

120 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Beligneux, le 4 septembre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour CRIT SAS

CRIT
7 Hôtel d'entreprise "Pierres Blanches"
Allée des Lilas
Tél. 04 74 46 34 40 - Fax 04 74 61 53 40
01150 ST VULBAS
451 329 908 00110 RCS PARIS

Pour HP Formation

Joel PLAY

Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B - chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150 000 000

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

120 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601